



## COMMUNIQUE

Anniviers, le 8 mai 2020

### CORONAVIRUS (COVID 19)

Comme vous le savez, le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat ont pris des mesures pour freiner la propagation de la pandémie de coronavirus dans notre pays.

**Dès le 11 mai prochain, nous entrerons dans une deuxième phase de déconfinement.**

**Afin de soutenir les autorités cantonales dans cette démarche, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures.**

#### 1) *Recommandations OFSP*

Il y a lieu de rappeler les recommandations à appliquer de manière stricte (que vous retrouvez via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>) par toute la population et ce, indépendamment de l'âge.

#### 2) *Scolarité obligatoire (Nouveau)*

En vue de la **reprise de la scolarité le 11 mai** prochain, le Conseil de direction du centre scolaire d'Anniviers a travaillé sur les modalités finales d'organisation en tenant compte des spécificités de notre école de vallée latérale. A cet effet, les parents ont été tenus informés par courriel et courrier cette semaine.

Au niveau des **transports publics**, il n'y a pas de distance à respecter pour les enfants. Le port du masque recommandé par l'OFT aux heures de pointe s'adresse aux adultes qui ne peuvent respecter les distances sociales.

Un **plan de protection et des gestes d'hygiène** a été élaboré et transmis aux familles des élèves. Il sera présenté et enseigné aux enfants dès la reprise.

**Dès le 18 mai**, les élèves du primaire fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars.

**Dès le 25 mai**, les élèves du Cycle d'Orientation fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars, à l'exception du mercredi après-midi et du jeudi de 14h30 à 16h00.

**Dès le 08 juin**, les élèves du Cycle d'Orientation fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars.

Tous les horaires des classes se trouvent sur le site de l'école : <http://anniviers.ecolevs.ch/>

Les parents sans solution de garde les jours où leur enfant (1H à 8H) n'a pas classe durant la première semaine, peuvent prendre contact, dans les plus brefs délais, avec le responsable du centre scolaire (Frédéric Zuber 079/239.20.68, [directeur@ecoleanniviers.ch](mailto:directeur@ecoleanniviers.ch)). Les demandes seront analysées et une suite sera donnée en fonction des disponibilités de l'école.

#### 4) *Structure d'accueil/UAPE (Nouveau)*

Avec la reprise des écoles, les structures d'accueil à la journée reviennent à un fonctionnement standard. Cependant, la situation étant extraordinaire compte tenu des mesures à prendre (distanciation sociale, mesures d'hygiène, un seul parent accepté dans le vestiaire), la priorité est donnée aux enfants dont les parents doivent impérativement reprendre leur activité professionnelle et n'ayant pas d'autres alternatives pour la garde de leur(s) enfant(s). Les sociabilisations d'enfants, dont les parents ne travaillent pas, ne sont pas considérées comme prioritaires et sont donc évaluées selon les disponibilités de la structure d'accueil.

Vous pouvez contacter Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, au 027/476.15.12 ou par mail à [creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org).

#### 5) **Infrastructures communales (Nouveau)**

La **bibliothèque** rouvrira ses portes le mardi **12 mai** 2020, aux jours et horaires habituels, à savoir : Mardi - Mercredi – Vendredi, de 15h00 à 19h00.

La **piscine de Zinal** sera, quant à elle, ouverte **dès le 8 juin 2020** et celle de Vissoie du 13 juin au 30 août 2020.

Les **salles communales** restent **fermées** jusqu'à nouvel avis.

#### 6) **Administration communale (Réouverture des guichets)**

Les guichets communaux réouvriront leurs portes **dès le 11 mai 2020** (mise à part pour le service du cadastre qui continuera à recevoir sur rendez-vous). Des mesures seront mises en place afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation, comme l'exige la situation relative au COVID 19. Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à [info@anniviers.org](mailto:info@anniviers.org) ou par téléphone au 027/476.15.00.

#### 7) **Infrastructures de plein air**

Les pistes et sentiers utiles à la pratique des sports d'hiver ne sont plus balisés ni sécurisés.

Il en est de même pour tous les sentiers raquettes et Rando Parc : la présence de glace et le risque d'éboulement rendent leur utilisation dangereuse. Le danger d'avalanche est réel et s'accroît en fonction de la température et des précipitations.

A l'heure actuelle, certains **chemins pédestres et itinéraires** ont été contrôlés et préparés pour permettre leur utilisation. Vous pouvez consulter la situation via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html>.

Les équipes s'activent pour que l'ensemble des chemins pédestres soient praticables au plus tard à la mi-juin.

Pour les autres chemins et itinéraires fermés, nous rappelons que leur utilisation, même sur la base de la responsabilité individuelle, est fortement déconseillée afin d'éviter des accidents qui entraîneront une surcharge de travail pour le système de santé.

Quant aux **places de pique-nique et places de jeux**, elles sont actuellement **ouvertes**.

#### 8) **Eglise**

Seuls les ensevelissements, à organiser dans le respect des directives de l'Evêché, sont autorisés. Les messes et autres rassemblements sont proscrits.

#### 9) **Tourisme (Nouveau)**

- Les **commerces, restaurants**, marchés, musées et bibliothèques pourront ouvrir **dès 11 mai 2020**.
- Les **remontées mécaniques** de St-Luc/Chandolin ont prévu d'ouvrir le **8 juin** et les remontées mécaniques de Grimentz/Zinal le **26 juin** 2020.
- Une **campagne de promotion** pilotée par Valais/Wallis/Promotion avec un financement exceptionnel du canton sera lancée ce week-end. Son but est d'inciter les Suissesses et les Suisses à venir passer leurs vacances en Valais lorsque les restrictions seront levées. Et inciter la population à consommer les offres et produits locaux.  
Par ailleurs, dans cette même optique, une campagne marketing, post-COVID, est prévue par Sierre Anniviers Marketing. Elle démarrera le 15 mai prochain et s'étendra jusqu'à mi-juillet.
- Les **Offices de tourisme** de la vallée seront à nouveau ouverts **dès le 11 mai**, tout en prenant les mesures de protection préconisées par l'OFSP. Les horaires d'ouverture seront aménagés en fonction de la situation. Vous pourrez les consulter plus en détail via le lien : <https://www.valdanniviers.ch/fr/commerces-services-78.html?searchtypeservice=15>

#### 10) **Agriculture (Nouveau)**

Aucune publicité ne doit être faite pour les inAlpes qui se dérouleront à huis clos. Pas de cantine, ni de débit de boisson et repas. « La pandémie de Covid 19 et les restrictions mises en place par le Conseil fédéral exigent une adaptation du déroulement des mélanges et inAlpes, particulièrement en Valais en raison des combats des vaches d'Hérens et durant le premier jour de leur rassemblement », indique le Service de l'agriculture.

Un plan de protection, consultable sur le site de l'Etat du Valais/Communication, définit comment doivent se dérouler les inAlpes.

### ***11) Rassemblements***

À la suite de la décision du Conseil Fédéral, les rassemblements sont interdits et amendables (CHF 100.- / personne). Des patrouilles de la police communale sont réalisées, également en soirée et la police cantonale interviendra en cas de nécessité. Il est essentiel que toute la population applique de manière stricte les recommandations de distance sociale et d'hygiène de l'OFSP.

### ***12) Economie***

Le Conseil d'Etat a émis divers communiqués à ce sujet, que vous pouvez consulter sur le site du Canton : [www.vs.ch](http://www.vs.ch).

Nous précisons que ces mesures seront amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur [www.vs.ch](http://www.vs.ch).

**Nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants d'être tous solidaires en respectant scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus.**

Administration communale d'Anniviers